



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 22 FEVRIER 2018**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Jeudi 22 Février 2018 Salle DELANNOY, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 15 Février 2018.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Madame Laurence CUVILLIER, qui assistera à la séance sans qu'elle puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Elodie DUEZ qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. BROGNIET Patrick, Mme GILSON Emmanuelle, M. LEGRAND Francis, Mme GILBERT Stéphanie, M. LEMAIRE Pascal, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme CARRE Danyla, M. DECROIX Patrick, M. DRUESNE Patrick, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. LEMAY Frédéric, Mme DUPUIS Michèle, M. MORTREUX Albert, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, Mme LEROUX Christiane, Mme MENDOLA Nunziata, Mme CANIAU Nathalie, M. LAURENT Maxime, Mme MONCEAU Catherine, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme DUEZ Elodie, M. BECOURT Daniel, M. TOPARELLI Michel, M. TOURNOIS Michel.

Conseillers ayant donné procuration :

M. BIGAILLON Laurent procuration M. DRUESNE Patrick
M. MARISSIAUX Jacques procuration M. TOPARELLI Michel
Mme SKORUPKA Martine procuration M. TOURNOIS Michel

Conseillers absents excusés : M. MUSY Frédéric, M. JEANNIN Serge, M. BELABDLI Djamel, Mme PAGLIA Sylvia

Conseiller absent : M. DELEHAYE Maxence

Mme le Maire : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

AFFAIRES GÉNÉRALES

1°) Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 2017

2°) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 16 Avril 2014 :

Date	Numéro	Libellés
<u>ANNEE 2017</u>		
24/11/2017	81	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de location de matériel d'illumination d'une saison
07/12/2017	83	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service Personnes âgées – Maison de retraite KORIAN LE HALAGE le 18 Décembre 2017
08/12/2017	84	Signature d'une convention de mise à disposition d'un présentoir et de brochures gratuites avec l'office du tourisme et congrès de Valenciennes Métropole
19/12/2017	85	Modification de nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes « abonnements et remboursements de documents, amendes, internet et photocopies médiathèque »
23/11/2017	86	Abrogation de la régie de recettes Cyber Base
08/11/2017	88	Décision modificative d'une régie de recettes « cantine, garderie, centre de loisirs et espace musical »
23/11/2017	89	Modification de la régie de recettes « abonnements et remboursements de documents, amendes, internet et photocopies médiathèque »
09/01/2018	1	Signature d'un contrat confiant le fonctionnement de la fourrière automobile à un garage agréé

09/01/2018	2	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service Personnes âgées – Thé dansant du 28 Janvier 2018
09/01/2018	3	Droit d'entrée de spectacle pour le service Personnes âgées Thé dansant du 28 Janvier 2018
12/01/2018	4	Affermissement de la tranche conditionnelle n°2 dans le cadre de l'accord-cadre n°2017-05 et marché subséquent n°1 – Hôtel de ville

3°) Informations communiquées par Madame le Maire

Mme le Maire : Il y a quelques mois, j'avais évoqué les échanges que nous avons concernant le bâtiment rez-de-chaussée de la place Henri Durre, laissé vacant suite au projet avorté de supérette. A cet effet, nous avons invité la Carmi pour échanger et pendant cet échange, ils nous ont informé que le centre d'Escoutpont cherchait à déménager parce que le bâtiment était vétuste et donc ils sont intéressés par ce bâtiment au rez-de-chaussée. On les a mis en relation avec EPARECA qui gère les locaux et dans la foulée le centre d'Anzin viendrait nous rejoindre pour une installation de spécialistes, et d'un laboratoire sur la commune. C'est une très bonne nouvelle pour le quartier et cette Place Henri Durre qui vit bien, mais qui vivra encore mieux avec l'intégration de cet espace. Le souci quand même, car on vous a annoncé dans la presse que l'ouverture était prévue au 1^{er} Juillet, mais là il y a encore des négociations sur les travaux à prévoir dans le bâtiment, le bouclage financier de cette opération est en cours de finalisation. Je ne pense pas que cela posera de problèmes, on voit le Directeur de FIDELIS pas plus tard que la semaine prochaine. C'est une bonne nouvelle pour la ville de Bruay.

La deuxième information concerne la zone POLECO, sur les 40 cellules sur place, il y en a 4 qui sont libres donc cela vit bien, ça évolue bien, et pas plus tard que cet après midi, notre Député nous a envoyé un petit sms me précisant que l'ensemble de la Commune serait classé en zone franche et cela va susciter de nouvelles implantations d'entreprises, et ça aussi c'est intéressant.

Deux dates à noter : la première, la réunion publique du contournement qui se tiendra le mercredi 16 mai à 18H00 salle polyvalente bas. Je vous invite à y assister très nombreux c'est une réunion importante et nécessaire pour vous informer des travaux de cet été, c'est dans la continuité des travaux déjà engagés, au passage vous avez pu voir les travaux de Nord Machines-Outils, qui est en cours de désamiantage et qui devrait être définitivement démolie fin mars – Avril. La dernière petite info concerne le don du sang, ceux qui ont la volonté de donner leur sang, c'est le 27 Février après midi à 14 h 00. A chaque fois les effectifs augmentent et c'est une bonne nouvelle car cela permet de garder sur place cette action et j'en profite pour remercier les bénévoles de cette association qui cherchent toujours à ce que ça se passe au mieux. Je vois Monsieur RICHARTE faire les navettes toute la journée pour venir chercher les uns et les autres pour qu'ils donnent leur sang. Je tenais à les féliciter. Je vais maintenant donner la parole aux Elus.

4°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjointes

M. BROGNIET : Bonsoir à tous, je tiens tout d'abord à vous présenter le rapport du conciliateur de justice pour l'année 2017. Vous savez tous que le conciliateur de justice vient en Mairie au CCAS les Mercredis sur rendez-vous. Cette année, 99 dossiers ont été ouverts en médiation, 44 ont été classés sans suite avec une résolution entre les parties, 34 ont été résolus suite à la concertation et 8 restent en instance au 31 Décembre. L'ensemble des dossiers relève des conflits entre voisins, des litiges entre locataires et propriétaires et différents entre consommateurs et fournisseurs.

Le bilan des attributions au niveau des logements sociaux : pour l'année 2017, 177 logements ont été attribués. 55 familles viennent des communes extérieures et 122 sont des mutations internes, ce sont des gens qui veulent changer de logement, pour que ce soit un logement mieux adapté, plus grand ou plus petit, sortir d'un appartement pour aller en maison, donc en tout cela a représenté 122 personnes.

Au niveau du cimetière, je tiens à vous faire un retour sur les concessions. 79 concessions sont arrivées à échéance. Sur ces 79 concessions, il y en a 65 qui peuvent être reprises, cela permettra de libérer de la place à l'entrée du cimetière dans un premier temps, et de poser de nouveaux caveaux, selon la volonté des familles.

On a recensé 109 concessions abandonnées sur l'allée centrale. On a revérifié à la Toussaint, plus personne ne vient dessus donc j'attends un 2^{ème} devis pour lancer les recherches administratives. A noter que nous pourrions reprendre ces concessions dans un délai de 6 mois après la signature. Dans les 3 ans, cela va nous permettre, ce que Madame le Maire avait promis en début de mandat, de réaliser des accès PMR au sein du cimetière. Pour l'instant, on est dans l'impossibilité de les réaliser puisqu'on serait obligé de le démolir dès l'ouverture d'une tombe. C'est pour cela qu'on a mis un peu en attente cette réalisation mais on ne la perd pas de vue.

Mme GILSON : Bonsoir à tous, pour information, cette année le séjour à la neige se passe à Abondance en haute Savoie et 85 élèves de CM2 participent à ce séjour.

Un projet anti gaspi se fait sur les cantines Curie Brassens, la ville a été sélectionnée pour participer à ce projet de Valenciennes Métropole. Tous les jours, à la cantine Curie Brassens, les aliments non consommés sont pointés afin de calculer le gaspillage potentiel des aliments. Cette étude se réalise avec les 110 cantiniers des deux écoles. Selon les repas proposés, le gaspillage varie entre 5 et 19 kilos par jour. A la suite de cette étude, deux agents du service civique à Valenciennes Métropole proposeront des actions à destination des enfants et du personnel municipal. Les actions menées sont une sensibilisation des enfants, ce sont eux-mêmes qui vont jeter les déchets et les aliments non consommés dans les différents seaux mis à disposition. Des jeux de mémoire seront également proposés, des réflexions, une exposition, et une sensibilisation du Personnel avec une formation et une fiche explicative. Depuis 2015, le nouveau système de cantine a permis un premier travail sur les quantités ayant engendré une économie de 30 000 euros.

Cette action est menée depuis le 29 Janvier et se poursuit. Des fontaines à eau ont été installées par les service techniques dans les 4 cantines. Le coût est environ de 5 200 euros plus la maintenance avec un filtre anti bactérien métaux lourds et calcaire, ce qui revient à 4,37 euros du m3. Cela fait une économie de 6 000 euros par an, soit 19 palettes d'eau par an, soit 9 000 bouteilles non jetées.

Pour les inscriptions scolaires du 12 Février au 27 Avril, les dossiers sont à retirer en Mairie. Dans le cadre du PPP et afin de rendre dynamique le projet de valorisation nocturne des bâtiments communaux, les élèves de CM2 des écoles Bruaysiennes participeront à un projet d'art plastique. Les réalisations de nos jeunes Bruaysiens seront projetées en image sur les édifices désignés. Merci.

M. LEGRAND : Le 13 Février, nous avons organisé une réunion des voisins vigilants qui a remporté un franc succès. Plus de 50 personnes ont répondu à cette invitation et nous pouvons nous féliciter des échanges constructifs de celle-ci.

Toutefois, je regrette l'absence de l'opposition qui, si elle s'était donnée la peine de venir, aurait vu qu'il avait un adjoint à la sécurité à Bruay.

Je me dois de rappeler qu'il y a eu depuis notre élection deux commissions de sécurité sans la présence des personnes de l'opposition, deux réunions publiques pour la rue Ledru Rollin, personne de l'opposition, une réunion publique pour la rue Pierre Brossolette, personne de l'opposition, une réunion publique pour l'audit Circulation, personne de l'opposition, la réunion des voisins vigilants, personne de l'opposition, et enfin la dernière commission de sécurité du 06 Février dernier où il n'y avait de l'opposition que Monsieur TOURNOIS. Je vous informe donc que la prochaine aura lieu en Mars.

Toujours pour répondre aux interrogations de l'opposition sur la question « N'y-a-t-il pas d'insécurité à Bruay » ?

Non, il n'y a pas d'insécurité à Bruay ! Des actes de délinquance, oui sûrement, mais pas plus qu'ailleurs, et d'ailleurs voici les chiffres que nous avons obtenu en début de mois par le CSP de VALENCIENNES. Ce sont les chiffres de Janvier 2017 à Janvier 2018.

- Délinquance générale	- 23.73 %
- Atteintes à l'intégrité physique	- 26.32 %
- Atteintes aux biens	- 20.00 %
- Escroquerie - Infractions Economie et Finances : 2 en 2017 et 2 en 2018, pas de changement	
- Vol effraction	- 42,86 %
- Dégradations	- 20 %

Je vous remercie de votre attention.

Mme le Maire : On peut se poser la question car on le vit quotidiennement les uns et les autres, sur les actes de délinquance, on ne va pas dire que tout est merveilleux, loin de là, ce n'est pas propre à Bruay, cela se passe aussi dans les autres communes, ce qu'on remarque assez souvent, c'est que suite à des délits, on essaie d'aller déposer plainte et la plainte n'est pas retenue, ou c'est une main courante mais ça ne sert pas à grand-chose, et ce ne sont donc pas forcément des chiffres réels non plus. Je voulais quand même souligner que c'est un peu compliqué dans le domaine de la sécurité, les personnes quand elles sont victimes, n'osent quelquefois même plus aller déposer plainte. Ils disent que cela ne sert à rien et qu'il ne se passera rien.

M. TOPARELLI : Simplement pour dire que c'est bien beau les pourcentages, mais cela ne veut rien dire du tout. Nous ce qu'on veut, ce sont les statistiques, le nombre, parce que le pourcentage, je me souviens d'une fois où on nous avait annoncé 100 % d'augmentation de délinquance, où il y avait un ou deux indisciplinés et 100 % parce qu'il n'y en avait que quatre, les pourcentages ça ne veut rien dire, si on pouvait connaître au moins le nombre, ce serait mieux. Maintenant je suis quand même heureux de savoir qu'il y a eu autant de réunions, encore faut-il y avoir été invité. Je tiens quand même à signaler que je suis venu au moins à une commission sur les deux, cela fait 50 %. Le remontage de bretelles de temps en temps, ça a du bon.

Mme le Maire : Dans les deux sens aussi ! ça permet d'être constructif. C'est vrai que sur les chiffres, il faut toujours faire attention parce que ça ne reflète pas toujours la réalité du terrain. Et là-dessus on est d'accord.

Merci Monsieur LEGRAND, mais c'est vrai que c'est une tâche qui n'est pas simple, dans le domaine de la sécurité on rame, et on rame pour différentes raisons, on ne va pas les exposer ce soir, mais pour celle ou celui qui veut l'entendre, on est à sa disposition.

M. LEMAIRE : Bonsoir à tous, dans le cadre de la Politique de la Ville, on a mis en route un chantier qui va se terminer Vendredi et qui a mobilisé 6 jeunes de 16 – 25 ans et un autre va commencer début Mars pour une durée de 15 jours sur la place Henri Durre et pareil, on va retravailler les cages d'escaliers avec une autre équipe de jeunes de 16 – 25 ans.

Mme LUDOVISI : Une petite information à noter dans votre agenda ; l'inauguration du city stade au complexe le 21 Mars à 16 heures et aussi un petit point sur la réunion d'informations sur les assurances à destination des associations qui a réuni 24 associations. Les échanges ont été très constructifs et nous avons eu un bon retour des participants.

Mme le Maire : Comme le dit Brigitte, elle a été très intéressante et constructive et les membres associatifs étaient vraiment enchantés d'entendre et aussi paniqués de ce qui était dit parce que lorsqu'on est membre d'une association, on a des responsabilités et des devoirs et donc c'était bien d'y participer. On a eu du monde, c'est vrai, mais dommage que toutes les associations Bruaysiennes n'y ont pas participé.

M. DRUESNE : Michel, lors du dernier Conseil Municipal, tu avais posé une question à Monsieur BIGAILLON sur la gestion des boues, je te transmets sa réponse car il est absent aujourd'hui, il est au SIAV : « J'ai posé la question au SIAV suite à ton interpellation au dernier Conseil sur la gestion des boues, ils m'ont confirmé que le seul délégataire était GESAV pour la gestion des boues et donc les Bruaysiens et autres communes du SIAV ne payent pas deux fois. Je te remercie donc de t'intéresser au porte-monnaie des Bruaysiens, cela aurait été bien que tu puisses y penser avant ».

Mme le Maire : C'est la fête à Michel aujourd'hui, mais c'est vrai que tu as posé beaucoup de questions la dernière fois.

M. TOPARELLI : Il aurait été bien que je m'intéresse à cette question avant quoi ?

Mme le Maire : Quand tu étais Elus ! au porte-monnaie des Bruaysiens !

M. TOPARELLI : Au niveau de la gestion des boues avant, c'était un épandage en bout de parcelle. Donc cela a été interdit par la réglementation nationale, donc la seule solution, comme pour d'autres communes du Valenciennois, c'était de stocker provisoirement les boues dans un centre d'unités de stockage, pour être après épandé sur les terrains. Mais la gestion en bout de champ a été interdite. On a participé à l'élaboration de ce centre.

M. DRUESNE : Je transmettrai l'info.

Par contre, en ce qui concerne les travaux de la rue Ledru Rollin, la 1^{ère} phase sera achevée en septembre 2018, la 2^{ème} phase allant de l'intersection de la rue L. Rollin et de la promenade Ste Pharaïlde jusqu'à l'intersection J. Deflines, démarrera en Septembre 2018 pour une durée de 8 mois. Les travaux s'achèveront par la rue H. Legrand en Juin 2019.

Mme CARRE : Juste quelques dates à retenir aussi, le 11 Mars aura lieu le banquet de nos anciens. A peu près 400 personnes sont inscrites et au niveau des jardins partagés qui connaissent un réel succès aussi, 21 parcelles sont occupées par des particuliers et je précise à titre gratuit. Nous avons encore 10 personnes en attente donc je pense qu'on va recréer des parcelles et une fête aura lieu le 21 Mars pour fêter le printemps et dans l'espoir que la météo sera un peu meilleure pour pouvoir commencer ce fameux chantier, tant pour les particuliers, que pour le chantier d'insertion.

M. DECROIX : L'association internationale de cavalerie composée de 80 à 90 cavaliers volontaires a l'intention de reproduire les mouvements de cavalerie réalisés pendant la campagne des 100 jours de 1918. Aussi connu en Anglais sous le nom de « The pursuit to Mons », le cortège débutera de Cambrai pour arriver à Mons avec un arrêt sur Bruay le 20 Septembre à 10 h 30 au complexe Gatien. La randonnée, tout en étant une commémoration, est surtout une action de grâce, une célébration de la fin de la grande guerre, un hommage aux victimes de toutes les Nations impliquées dans la guerre. Les unités proviennent des protagonistes, ceux de la campagne de 1918 notamment le Canada, l'Australie, la Grande Bretagne et l'Allemagne. Toutefois, les pays représentés dans cette chevauchée seront : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bielo Russie, le Canada, le Danemark, les Etats Unis, la Grande Bretagne, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Russie, l'Ukraine et j'en passe... Tous les cavaliers arboreront leur uniforme national d'époque et constitueront un spectacle coloré, chatoyant et représentatif qui ravira les téléspectateurs. Nous avons pour projet d'y inclure les classes de CM2 de la Commune. Merci.

Mme le Maire : C'est quand même une belle prestation le long des berges au départ de Cambrai pour terminer sur Mons donc c'est quelque chose de très enrichissant pour les écoliers. Ils feront un arrêt très court sur Bruay pour le petit déjeuner, sur Fresne ils ont le déjeuner de prévu, je pense que ce n'est pas à rater et il y en a une qui est vraiment contente de cette manifestation et je vais la citer parce que c'est quand même quelque chose le jour où ils se sont présentés, c'est la Directrice Générale des Services...

5°) Rapport d'Orientation Budgétaire

Considérant l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose qu'un débat préalable appelé Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit intervenir au Conseil Municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que ce débat a pour objet la discussion des grandes orientations budgétaires et des choix généraux pour le prochain exercice avec l'adoption du budget primitif,

La note explicative de synthèse ainsi que le rapport sont annexés à la présente délibération,

Le débat est donc ouvert et celui-ci sera acté conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire : L'action municipale s'inscrit dans l'objectif de rendre notre ville attractive, d'améliorer le cadre de vie et de faciliter le mieux vivre ensemble dans un climat de sécurité.

Que ce soit sur les réseaux sociaux, lors des permanences du maire et des adjoints, dans les réunions publiques, comités de quartiers ou encore auprès du monde associatif, l'équipe municipale a construit son projet dans une grande proximité avec ses habitants. Cette capacité d'écoute et de synthèse permet de construire une prospective au plus près des attentes de la population, même si le budget doit s'inscrire dans le cadre contraint de la loi de Finances.

En effet, la loi de programmation sur les finances publiques pour les années 2018 à 2022 tente de tracer les pistes de redressement des finances publiques pour satisfaire aux attentes de l'Europe. L'Etat compte sur les bons résultats des collectivités locales et de la sécurité sociale pour y parvenir. Cela se traduit pour les grandes collectivités par la mise en place d'une contractualisation visant à encadrer les augmentations des dépenses de fonctionnement, obligeant par là même les collectivités à revoir leur gestion. Précisons que les collectivités locales disposent déjà d'une somme d'indicateurs censés évaluer la qualité de leur gestion. C'est d'ailleurs, le non-respect de ces indicateurs qui avait conduit la commune à devoir s'expliquer dans le cadre du réseau d'alerte.

Dans ce contexte de maîtrise des dépenses des collectivités locales, s'inscrit la réforme de la taxe d'habitation. Bien que cette taxe soit injuste, reposant sur des valeurs locatives désuètes (des années 1970), c'est bien une ressource importante perdue par les communes et dont on ne connaît pas les perspectives de compensation à l'horizon 2020. Le principe d'autonomie financière des collectivités locales, inscrit dans la constitution se trouve ainsi remis en cause, cette réforme augmentant considérablement la dépendance des collectivités aux dotations d'Etat.

Cette incertitude nécessite d'inscrire l'investissement communal dans une grande prudence. Toutefois, la politique d'assainissement des comptes conduite depuis 2014 a porté ses fruits et permet aujourd'hui à la commune de retrouver un niveau d'investissements conforme à la strate pour entretenir son parc, le rénover et réaliser de nouveaux projets. Les réorganisations successives visant à une meilleure adéquation entre le besoin des usagers et les moyens à mettre en place ont fortement contribué à l'obtention de ces bons résultats. Pour conforter son investissement, les recherches de financement ont été fortement accrues.

L'investissement de la commune s'oriente sur plusieurs points :

- L'entretien du patrimoine immobilier existant, longtemps délaissé, l'objectif étant, à l'instar de l'éclairage public, d'installer des nouvelles technologies ou des matériaux performants pour réaliser des économies,
- La réfection des voiries. La commune a réalisé un diagnostic de ses voiries afin de définir les priorités d'intervention. Le montant estimé de toutes les rénovations s'élève à près de 10 M€,
- La sécurité avec l'investissement en moyens humains et matériels, les aménagements routiers, le recrutement d'adultes relais, la mise en place du CLSPD permettant la coordination des acteurs touchant la jeunesse sur le terrain,
- L'embellissement de la commune avec une attention particulière sur le cadre de vie. La culture s'est invitée dans la ville avec des créations originales, l'esthétisme de la signalétique, le travail de résorption des friches, la propreté de la commune et le fleurissement soigné. Ce sont autant de facteurs d'attractivité que la commune souhaite offrir à ses habitants.

Quelques mots sur le contexte national :

Les prévisions de croissance sont au rendez-vous dans toute l'Europe et bien entendu en France.... C'est le résultat de 2017 grâce au travail mené auparavant

La loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 est très ambitieuse car elle prévoit que la France réduira son déficit public pour le ramener quasiment à 0. Pour cela, il compte sur les budgets des communes et de la sécurité sociale pour y parvenir.

Comment ? ils mettent en place pour les grandes collectivités la contractualisation c'est-à-dire qu'il fixe un cadre d'augmentation de leur dépense de fonctionnement, si les dépenses augmentent trop, ils vont reprendre sur les dotations. C'est ce qu'il risque d'arriver à des communes comme la nôtre.

Impact de la loi de finances sur nos budgets :

Suppression de la taxe d'habitation échelonnée...donc une perte de recette pour les communes et un principe d'autonomie financière bafouée puisque la commune va dépendre encore plus de l'Etat, cette part de l'Etat représente quand même 66.5 % des recettes. L'Etat compensera en 2018 et 2019, après c'est l'incertitude.

Bonne nouvelle, les dotations ne baisseront plus, abondement de la dotation de solidarité urbaine

Rétablissement de la journée de carence pour les fonctionnaires

Fin des contrats d'avenir, dommage car c'est un dispositif qui nous permettait de former les jeunes et de pérenniser leur emploi, j'en profite pour vous annoncer que deux contrats d'avenir seront titularisés. C'est en cela que ces dispositifs étaient intéressants.

Pour conclure, nous aurions pu être serein par rapport à l'arrêt de la baisse des dotations mais la réforme de la taxe d'habitation nous replonge une nouvelle fois dans l'incertitude. Les efforts ne nous font pas peur et le résultat est là, même si parler du passé ne plait pas à tout le monde, on peut être fier du résultat obtenu depuis 2014. Il est normal de demander aux collectivités de réaliser des efforts de gestion mais je regrette que l'Etat ne soit pas exemplaire en la matière et qu'il attende toujours des collectivités ce qu'il ne s'applique pas à lui-même.

Je laisse la parole à Pascal pour vous présenter l'analyse économique de la commune.

La section de fonctionnement

Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des différents services municipaux pour assurer leurs missions des services aux habitants.

Les dépenses les plus importantes se situent sur les domaines suivants :

- Energie
- Alimentation
- Achat de matériel
- Entretien et réparation de voies et réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général (chap 011)	3 131 691	3 447 815	3 238 688	2 819 071	2 748 299	3 144 925	3 100 899

Suite à la hausse de 2017, en raison des nouveaux services mis en place (LALP, structure jeunesse ...etc), de l'intensification des travaux ...etc

Légère baisse de charges prévues cette année: 44 026€.

La masse salariale

Le tableau suivant présente les effectifs au 1^{er} janvier de toutes les années depuis 2011 :

Catégories d'Agents	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	180	172	170	176	178	176	175	168
Agents de l'Etat Détaché	0	0	1	1	0	0	1	1
Contractuels	20	36	36	33	24	17	18	24
Contrats Aidés	33	30	32	38	52	39	38	8
Emplois d'Avenir	0	0	0	2	3	16	18	4
Apprentis	1	0	0	1	2	1	1	0
Activités Accessoires	14	14	15	17	2	1	0	0
Vacataires	38	38	35	64	20	19	31	25
Adultes Relais								1
TOTAL	286	290	289	332	281	269	282	231

Hausse en 2017 : agents entrants dans les nouveaux services,

Baisse en 2018 : basculement vers le CCAS des CAE et annualisation du temps de travail ...

Les avantages en nature

	2015	2016	2017	2018
Logement	15 189,80 €	7 800,00 €	4 932,00 €	5 205,00
Nombre d'agents concernés	4	2	1	1
Repas	5 538,15 €	5 600,00 €	5 600,00 €	4 104,00 €
Nombre d'agents concernés	9	9	9	6
Total	20 727,95 €	13 400,00 €	10 232,00 €	9 309,00 €

Baisse constante depuis 2015 en raison de la réorganisation des conciergeries et de la baisse du nombre d'agents prenant le repas en cantine.

Coût de la masse salariale

Le point d'indice a été augmenté de 0,6% La valeur annuelle brute du point au 1er février 2017 sera alors de 56,2323 euros.

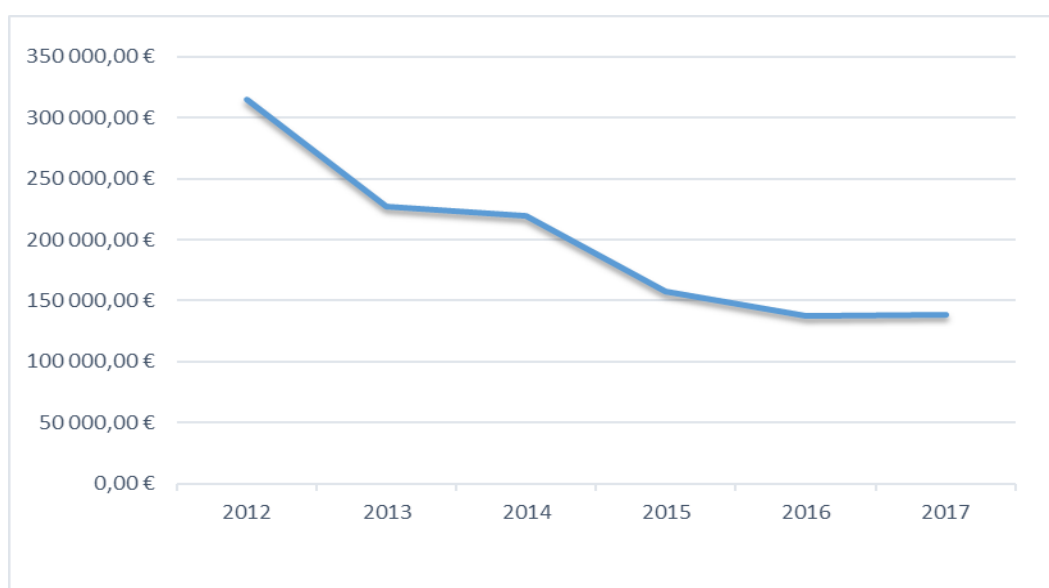
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 155 159	7 519 866	7 581 418	7 454 933	7 644 036	7 500 000
variation		5,10%	0,82%	-1,67%	+2.54%	-1,88%

Hausse en 2017 en raison de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les 4 tours d'élections (personnel payé), l'augmentation de l'assurance du personnel de 170 000 € et du recrutement de nouveaux policiers municipaux.

Baisse prévue de 1,88% en 2018 suite au travail de réorganisation et de non remplacement des départs à la retraite mis en place.

Subventions aux associations

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Associations locales	315 285 €	226 720 €	219 890 €	157 769 €	137 570 €	138 831	134 000
Evolution	+34%	-28%	-3%	- 28.25 %	- 12.80 %	+0.91%	-3.60 %



Ce résultat est lié à une étude fine des besoins annuels des associations et une reprise des activités par la commune (activités jeunesse par exemple ...)

Synthèse des dépenses de fonctionnement

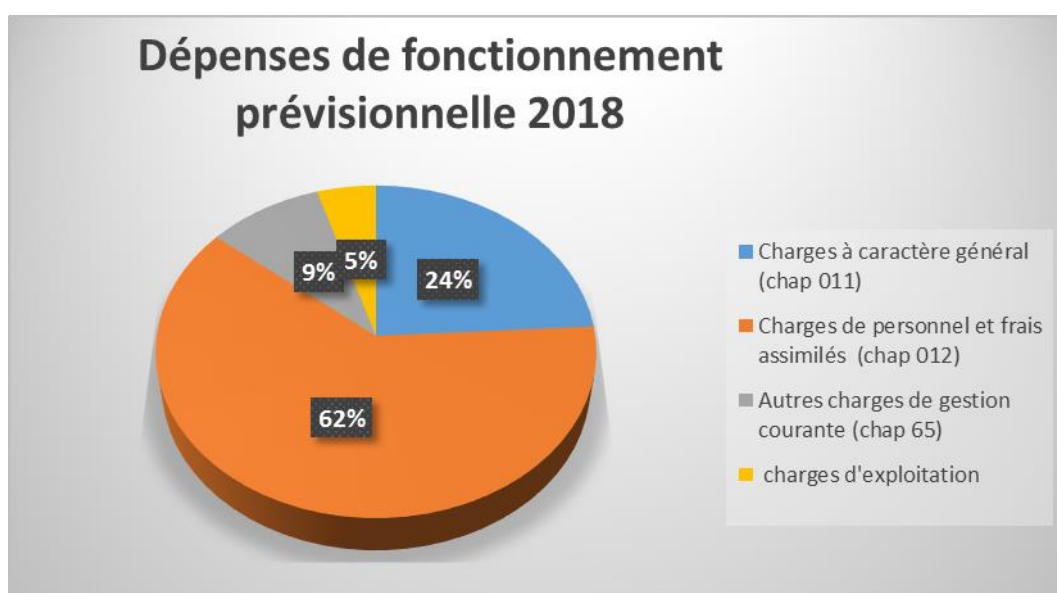
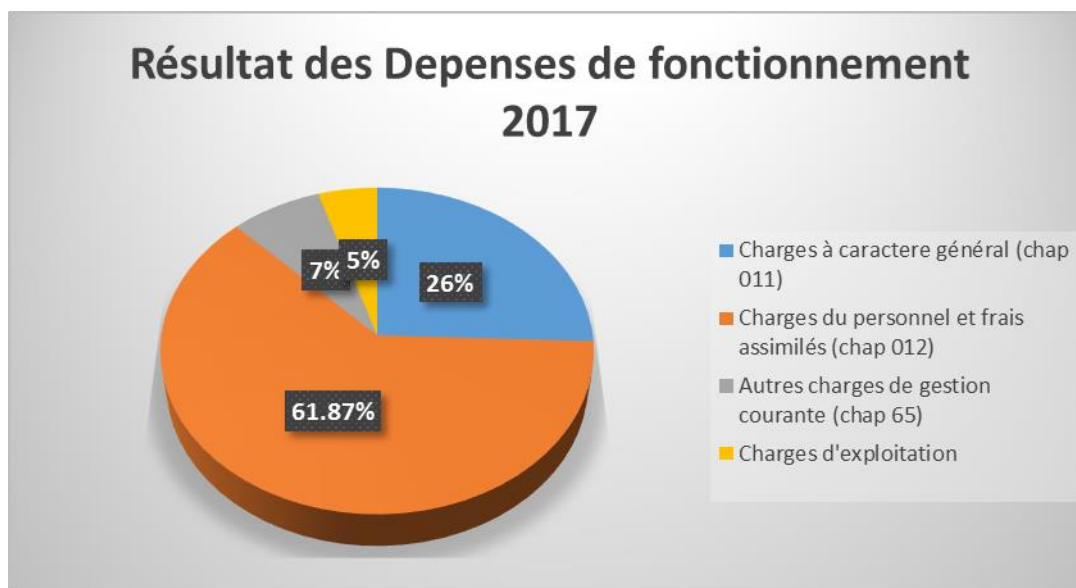
	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général (chap 011)	3 238 688	2 819 071	2 747 687	3 144 925	3 100 899
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 519 866	7 581 418	7 454 934	7 645 955	7 500 000
Contingents et participations obligatoires (art 655)	30 826	27 351	28 354	28 481	29 000
Subventions versées (art 657)	389 890	349 587	553 177	740 830	909 250
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	168 982	150 253	151 197	149 496	155 100
Autres charges de gestion courante (chap 65)	589 698	527 191	732 728	918 807	1 093 350
Total des dépenses de gestion courante	11 348 251	10 927 679	10 935 348	11 709 687	11 694 249

Une légère baisse **des dépenses à caractère général en raison l'impact du PPP éclairage public** en fonctionnement et légère **baisse des charges de personnel**.

Une **augmentation des subventions liées au transfert des CAE au CCAS** ce qui permet un meilleur accompagnement dans l'insertion par le travail

Total – 15 438€

La structure des dépenses de fonctionnement



Les résultats de l'année 2017 sont conformes aux prévisions du ROB 2017.

En 2018, la baisse prévisionnelle de la masse salariale n'affecte pas son poids sur les dépenses de fonctionnement en raison de la prévision de baisse globale des dépenses de fonctionnement.

Section fonctionnement - Les recettes

La fiscalité directe : taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti

	Rétrospective				Prospective
	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation					
Base nette imposable taxe d'habitation	7 039 026	7 513 340	7 296 641	7 398 024	7 419 171
Taux taxe d'habitation	22,18%	22,18%	22,18%	22,18%	22,18%
Produit de la taxe d'habitation	1 561 256	1 666 459	1 618 395	1 640 882	1 645 572
Taxe sur le foncier bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	5 791 573	6 043 981	6 102 177	6 171 608	6 187 823
Taux taxe foncière sur le bâti	44,02%	44,02%	44,02%	44,02%	44,02%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 549 450	2 660 560	2 686 178	2 716 742	2 723 880

Comme depuis le début du mandat, les taux restent inchangés en prévision 2018

La fiscalité directe : taxe foncière sur le non-bâti

	Rétrospective				Prospective
	2014	2015	2016	2017	2018
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	35 873	36 461	35 892	36 121	36 207
Taux taxe foncière sur le non bâti	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 266	30 762	30 282	30 475	30 548
Produit des taxes directes	4 140 972	4 357 781	4 334 855	4 388 099	4 440 000
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	0	0	0	10 350	0
Rôles supplémentaires	44 018	18 536	9 269	162	0
Produit des contributions directes	4 184 990	4 376 317	4 344 124	4 398 611	4 400 000

Idem sur la taxe foncière sur le non bâti.

La fiscalité directe : Bilan

	Rétrospective				Prospective
	2014	2015	2016	2017	2018
Produit des contributions directes	4 184 990	4 376 317	4 344 124	4 398 611	4 400 000

Depuis le début du mandat, **maintien des taux de la fiscalité directe locale pour préserver les ménages Bruaysiens.**

En 2018 début de la réforme de la taxe d'habitation qui verra certains contribuables être exonérés de cette taxe d'ici 2020.

Compensation de l'Etat sous forme de dégrèvement, garantie une compensation intégrale de cette recette. La problématique est après 2020 où il n'y a aucune certitude.

Concernant les bases fiscales, le coefficient qui sera appliqué en 2018 par l'état s'élèvera à 1,012 soit une augmentation des bases de 1,2%.

Fiscalité transférée et reversée

Fonds national de garantie individuelle des ressources

La réforme de la Taxe Professionnelle donnent lieu à une compensation à l'euro près des baisses de recettes fiscales pour les collectivités, et à une péréquation territoriale. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) compensent les conséquences de la réforme.

Le montant de 24 067 € reste inchangé.

La fiscalité reversée : Attribution de compensation

Reversement par la communauté d'agglomération valenciennes Métropole d'une partie de l'ancienne taxe professionnelle unique perçue sur le territoire de la commune. Ce reversement s'effectue déduction faite des charges transférées à Valenciennes Métropole et sur la base de la taxe professionnelle perçue par la commune en 2000.

Le montant reste inchangé d'un montant de 397 259 €.

Dotations de solidarité communautaire

Depuis 2012, la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole a transformé le versement un FADL et de la part ingénierie CUCS en versement d'une dotation de solidarité Communautaire.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	84 016	99 286	91 652	91 652	91 656	91 656

Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC	47 479	199 150.50	193 473	224 127	275 953	260 555	260 555

Lors de sa création en 2012, le FPIC avait vocation à redistribuer, une fois sa montée en puissance progressive achevée, 2% des richesses fiscales du bloc communal soit environ 1,15 Md €.

Après deux années de report de cet objectif, pour cause de rationalisation de la carte intercommunale, le législateur a décidé de stabiliser définitivement l'enveloppe totale du FPIC à 1 Md € à compter de 2018.

Pour rappel, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser aux intercommunalités et aux communes les moins favorisées.

Les autres taxes

	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe sur les pylônes électricité	17 168 €	17 584 €	18 032 €	18 544 €	18 600
Taxe sur l'électricité	179 572,27 €	168 491 €	118 639 €	147 785 €	140 000 €
Taxe additionnelle sur les droits de mutations	132 075,14 €	135 612 €	134 529 €	183 928 €	135 000 €
Taxe sur les déchets stockés	20 304,96 €	20 444 €	19 554€	19 867 €	19 900 €

Les autres taxes diverses représentent principalement :

- La taxe sur l'électricité qui est indexée sur la consommation électrique des ménages.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation
- La taxe sur les pylônes électriques.
- La taxe sur les déchets stockés.

Les dotations et les participations

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	3 303 488	3 194 079	2 946 291	2 724 440	2 568 758	2 548 186
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	1 892 066	2 021 119	2 428 591	2 807 393	2 991 347	3 098 202
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	351 393	343 891	316 363	314 221	254 911	291 788
Participations (art 747)	643 767	824 709	986 612	969 759	819 510	400 816
Compensations fiscales (art 748)	627 705	589 859	574 333	520 747	498 185	508 520
Dotations	6 818 419	6 973 657	7 252 190	7 336 560	7 132 711	6 892 512

Depuis 2014, baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

En 2018 Baisse de 419 000 € des dotations, en raison du transfert des CAE au CCAS et la fin du dispositif des emplois d'avenir (de 18 à 4).

La commune enregistrera **pour l'année 2018 une prévision de baisse de dotation de 240 199 €.**

Autres produits des services des domaines

Constituées essentiellement des participations des usagers à l'utilisation des services publics : services culturels, ALSH, Halte-garderie, location de matériel, droits de place...

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits des services (chap. 70)	273 388	254 275	226 399	291 673	246 227	267 311	260 550

Rappel : baisse de 2016 en raison de la fermeture pour réhabilitation de la salle Goguillon et les tarifs des locations de salle fonctionnent en forfait weekend. Modification du mode de règlement des cantines et du nouveau mode de fonctionnement des centres de loisirs qui n'intègrent plus la cantine sur la pause méridienne.

2017 et 2018 les chiffres restent stables.

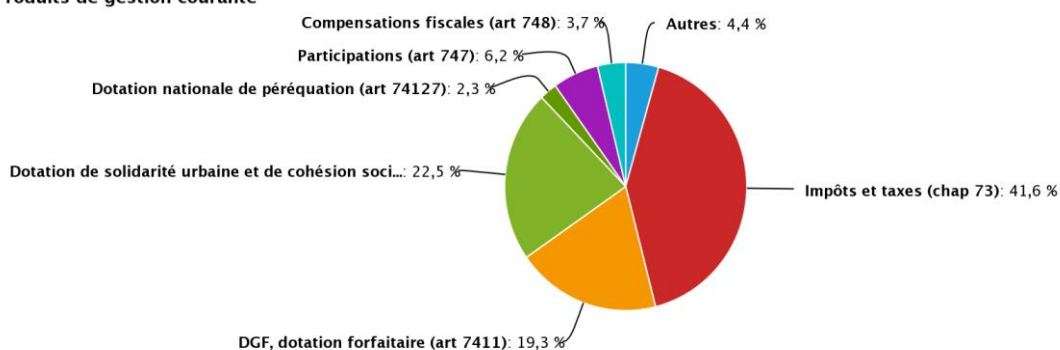
Synthèse des principales recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit des contributions directes	4 184 990	4 376 317	4 344 124	4 395 780	4 400 000
Fiscalité transférée	24 067	24 067	24 067	24 067	24 067
Impôts et taxes (chap 73)	5 237 585	5 469 332	5 476 077	5 598 174	5 495 538
Dotations	6 973 657	7 252 190	7 336 563	7 132 711	6 892 512
Total des recettes de gestion courante	12 654 656	13 440 554	13 478 338	13 316 305	12 948 600
Autres recettes d'exploitation	6 638	36 370	339 325	93 505	53 080
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 661 293	13 476 924	13 817 663	13 409 811	13 001 680

Baisse estimée du total des recettes de 408 131 € due principalement aux points qui viennent d'être abordés (dotations d'état, produit des services ...etc).

Synthèse des principales recettes de fonctionnement

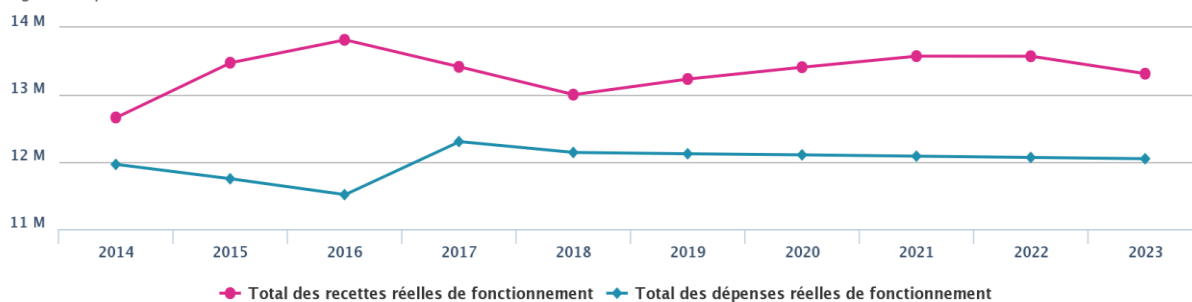
Produits de gestion courante



La capacité d'autofinancement

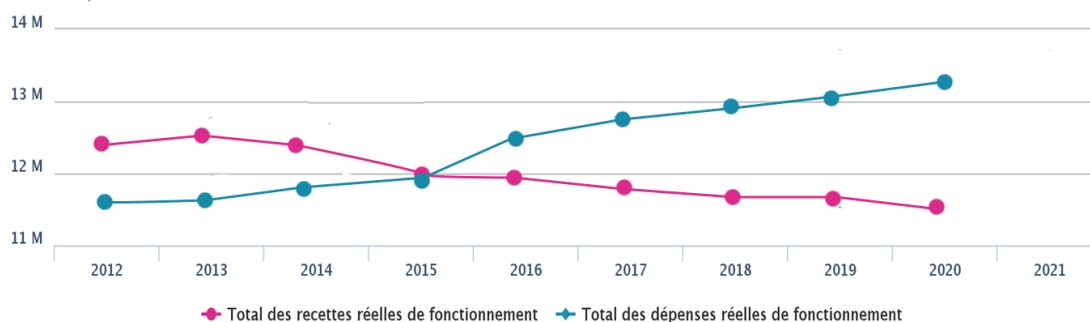
Effet de ciseau

Budget Principal > ROB 2018



La bonne gestion des recettes et des dépenses de fonctionnement, permet de **stabiliser nos finances et éviter l'effet ciseaux** (plus de dépenses que de recettes)

Effet de ciseau



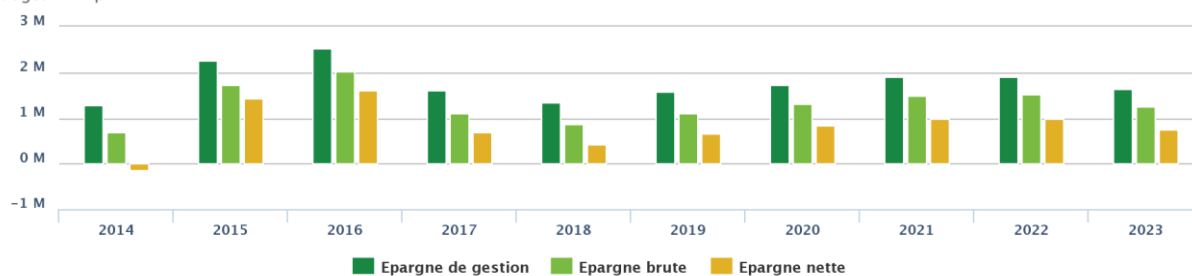
*Rappel estimation de l'audit
Par le Cabinet Mazars sans
changement de la politique
comptable de la commune ...*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	1 412 619	1 293 230	2 265 706	2 522 499	1 598 269	1 331 320
Intérêts de la dette	611 697	594 837	540 913	505 147	484 716	470 000
Epargne brute	800 922	698 392	1 724 793	2 017 352	1 113 553	861 320
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	817 534	849 827	307 250	418 890	434 016	450 000
Epargne nette	- 16 612	- 151 435	1 417 544	1 598 462	679 537	411 320

La capacité d'autofinancement

Les Epargnes

Budget Principal > ROB 2018



Baisse de la CAF depuis 2016 en raison de **nombreux investissements dans la commune** chaque année. Les finances ne sont pas placées en épargne mais **servent directement aux Bruaysiens.**

Section investissement - Les dépenses

Les principales dépenses d'investissement

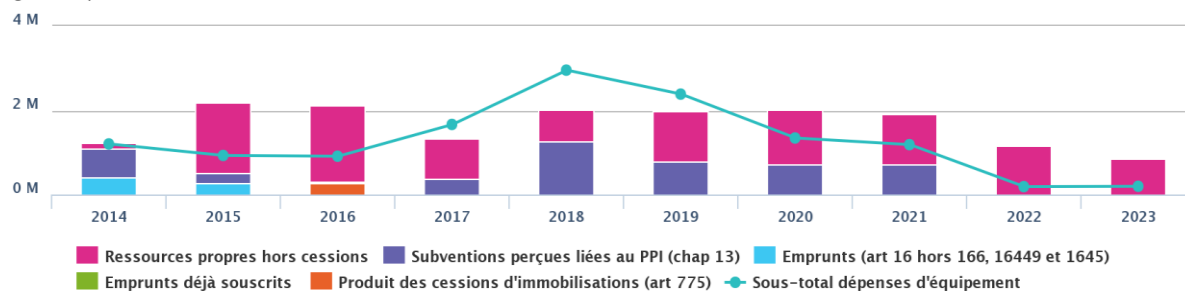
	2013	2014	2015	2016	2017
Terrains bâtis et nus	0,00 €	15 048,00 €	0	72 500,00 €	29 028,56 €
Bâtiments scolaires	35 178,06 €	176 043,39 €	121 674,00 €	0,00 €	85 097,86 €
Dont travaux en régie	0,00 €	57 433,73 €	20 011,30 €	47 386,00 €	12 081,93 €
Bâtiments publics	22 945,26 €	65 217,01 €	113 086 €	55 162,00 €	849 167,58 €
Dont travaux en régie	0,00 €	65 217,01 €	42 308 €	92 316,70 €	110 959,24 €
Matériel (roulant, transport et mobilier)	0	0	0	214 367,00 €	23 490,00 €
Voirie et réseaux	141 888,02 €	66 880,50 €	66 980,00 €	250 805,00 €	701 658,61 €

Travaux dans les écoles et les bâtiments publics.

En 2017, les principaux investissements se portent à 701 658,61 € soit une hausse d'environ 451 000 €

Financement de l'investissement

Budget Principal > ROB 2018



Depuis 2016, l'**investissement est financé intégralement sur les fonds propres de la commune**, subventions de l'Etat et des collectivités.

En 2017, un **travail conséquent de recherche de subvention** a été effectué, les effets s'en ressentiront vraiment en 2018.

La période **2018-2020 sera marquée par une augmentation importante des investissements** sur la commune. Après des efforts conséquents de redressement des comptes, investissement à un niveau de **139 € / habitants en 2017 et 200 € / habitants en 2018**.

A noter qu'en début de mandat, sa capacité d'investissement était de

98 € / habitants en 2014 (sur un budget qui n'était pas sincère – Rapport CRC).

Il y avait des recettes fictives, je pense à Gussignies qui a beaucoup marqué les esprits à l'époque.

Section investissement - Les recettes

Les principales recettes qui permettent de financer les dépenses d'équipement d'investissement sont essentiellement constituées par le FCTVA, les subventions des différents partenaires et les emprunts.

En raison des conditions de versement et d'attribution des différents partenaires, des avances sont consenties en fonction de l'avancement des travaux mais **les soldes sont versés après réception des chantiers et paiement complet des prestations aux entreprises**. Il faut donc gérer le décalage entre **les dépenses réalisées en 2017 et les sommes à percevoir sur 2018**.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunt	300 000,00	500 000,00	400 000	275 000,00	0	0	0
Subvention	194 264,00	617 331,70	722 759,15	418 050,00	41 026,19	390 948	1 279 624
FCTVA	171 806,00	91 362,18	237 356,98	197 429,58	150 491,75	189 090	270 714
Taxe locale d'équipement	134 746,00	35 722,75	33 248,20	60 108,51	66 378,69	100 926	100 000
Total	800 816,00	1 244 416,63	1 393 364,33	950 588,09	257 896,63	680 964	1 650 338

Grâce à un travail important de recherche de subventions et financements, en 2018 on estime la hausse à près d'1 million d'€

L'endettement

Tableau récapitulatif des emprunts sur la commune

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette en cours Capital Restant Dû (au 01/01)	11 618 357	11 586 107	11 367 218	10 934 541	10 487 532	10 025 618	9 548 208	9 050 047
Ratio de désendettement	6,7 ans	5,6 ans	9,8 ans	12,2 ans	9 ans	7,3 ans	6,4 ans	6,3 ans

La commune a engagé un programme de désendettement. Le ratio de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante. C'est un élément essentiel vis-à-vis des banques qui prêteront avec beaucoup de difficultés à une commune ayant un ratio de désendettement supérieur à 15 ans.

Le ratio de désendettement augmente en 2017 et 2018 étant donné que la commune accuse une baisse de ses recettes et augmente ses dépenses **afin d'intensifier les travaux dans la commune, améliorer le cadre de vie et développer des actions au profit de toutes les tranches de la population.**

Prospective et Investissements pluriannuels

Actions 2017 En cours de réalisation ou réalisées ...

Entretien et valorisation du patrimoine communal/voirie

Réfection des trottoirs de la rue Renan

Réalisé

Je rappelle que tout ce qui est réalisé c'est de l'autofinancement, on paye sur nos fonds propres

Requalification des parkings rue Lucien Mars devant les écoles Monnet et Matisse

Réalisé

Résidence Lechiffart : reprise de la voirie

Réalisé

Réalisation des travaux salle Goguillon

En cours livraison 1^{er} trimestre 2018

Réfection de la toiture du bâtiment du Pinson

Report en 2018

Réfection des Rue Henri Legrand et Rue Ledru Rollin sur 500 m

Report en 2018

Embellissement de la commune /cadre de vie

Implantation de panneaux d'entrée de cité et résidence, déploiement de la signalétique
En cours

Culture / Améliorer l'accueil du public

Acquisition de Vidéo projecteur, Écran de projection et de nouveaux mobiliers pour la médiathèque et les espace livres et jeux

Report en 2018

Nouvelles technologies

Installation du Réseau Informatique dans les écoles

Report en 2018-2019 (voir PPI)

Amélioration des conditions de travail

Acquisition de logiciel informatique Compta/RH

Réalisé

Acquisition de nouveaux véhicules pour les ST : bulldozer....

Réalisé pour un camion benne

Acquisition de matériels spécifiques espaces verts : laveuse autoportée, Taille Haie....etc

Réalisé

Acquisition de nouveaux matériels pour la médiathèque : Machine à réparer et portique de sécurité.

Réalisé

Implantation de nouveaux vestiaires à la police municipale et équipements du personnel

Report en 2018

Ecoles

Acquisition de tablettes pour les écoles maternelles

Réalisé

Acquisition de Mobiliers dans les écoles

Réalisé

Sécurité écoles : Implantation de Panneaux lumineux et de panneaux/objets aux abords des écoles

Réalisé

Acquisition de nouveaux matériels pour le Restaurant scolaire

Réalisé

Jeunesse

Acquisition de réfrigérateurs pour les centres de Loisirs

Réalisé

Développement des premières actions LALP

Réalisé

Projets structurants

Démarrage d'une étude de capacité sur la place des Farineau

Réalisé

Réaménagement intérieur de la médiathèque

Réalisé

Démarrage de la 1^{ère} phase de chantier de rénovation de l'hôtel de Ville

Report en 2018

Mise en accessibilité de l'hôtel de ville

Report en 2018

Mise en sécurité de l'église Sainte-Pharaïlde

Report en 2018

Sécurité

Rapatriement de la gestion des Caméras au centre-ville

Réalisé

Installation de 2 caméras Eglise de Thiers

Réalisé

Acquisition de 5 caméras fixes

Installation dans le cadre du PPP

Passage au PV électronique

Report en 2018

Actions 2018 et PPI

Entretien et valorisation du patrimoine communal/voirie

- Installation de la Signalétique pour flécher les bâtiments publics
- Pose de barrière automatique à l'étang, au CCAS et au complexe pour la gestion du City stade
- Mise en place de système autonome d'ouverture sur la maison pour tous
- Réalisation du Parking boulevard Léo Lagrange
- Réfection de la rue Victor Hugo prolongée
- Achèvement de la salle polyvalente : espace bar et carrelage de l'escalier
- Reprise du four à pain –Rue Henri Legrand

Embellissement de la commune /cadre de vie

- Poursuite de la mise en place des panneaux en entrée de cité
- Installation de sculpture au pinson
- Embellissement du pont de Bruay

Culture / Améliorer l'accueil du public

- Rénovation de l'Espace Musical
- Acquisition de mobilier et équipements de la médiathèque

Nouvelles technologies

- Installation du Réseau Informatique dans les écoles

Ecoles

- Réfection de l'école Monnet
- Rénovation de 5 classes
- Dédoublage des classes de CP
- Acquisition de tablettes

Projets structurants

- Démarrage de la 1^{ère} phase de requalification de l'hôtel de ville

Sécurité

- Création d'un rond-point au peuplier noir
- Aménagement du fond de la route de Saint-saulve
- Poursuite des aménagements de sécurité Rue Ledru Rollin

PPI partie 1

Libellé	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pôle social	546 805	84 452	442 524	19 829			
Acquisition de logiciel métier et PC	96 354		96 354				
Acquisition de matériel roulant	155 219		23 490	131 729			
Acquisition matériel des espaces verts	24 595	24 595	0				
Amélioration du cadre de vie quartier Thiers	147 125			147 125			
Aménagement des abords de la salle Delannoy	200 000				200 000		
Aménagement du parking Monet Matisse	202 803		202 803	0			
City stade Gatien	156 191		92 628	63 563			
City Stade Thiers	100 120			100 120			
Eclairage public et vidéo protection	3 562 424		60 261	244 724	216 706	221 254	213 595
Eglise Saint-Adolphe	126 378	7 469	118 179	730			
Eglise Sainte-Pharailde_ mise en sécurité	9 720		0	9 720			

Mme le Maire : Je voulais vous parler quand même du PPI, quelques mots rapides, vous l'avez tous je pense, vous avez sur le pôle social ce qui nous restait à régler en 2018, l'acquisition de matériel roulant cela va permettre un gain de temps pour les agents de la commune et des meilleures conditions de travail. Pour l'amélioration du cadre de vie du quartier de Thiers, c'est dans le cadre de la DPV donc on peut rassembler les 147 125 euros et les 100 000 euros du city stade à Thiers, là on part sur des subventions à hauteur de 80 %. L'aménagement des abords de la salle Delannoy, on a budgétisé 200 000 euros en 2019 et c'est vrai qu'il commençait à y avoir des problèmes de parking et les enfants qui jouent sur la rue Jean Jaurès, c'est dangereux, c'est bruyant donc on a récupéré le bâtiment à côté, il pourra être démolé, puis on créera un parking où les gens pourront se garer pendant les manifestations et les enfants pourront y jouer également. Pour l'éclairage public 244 724 c'est ce que l'on aura à peu près chaque année à prévoir. La mise en sécurité de l'Eglise Ste Pharailde, ça va être un gros morceau aussi, ça me fait un peu peur cette histoire quand même. Pour l'étude on a prévu une somme et on aurait un retour de diagnostic et des propositions sur 3 phases.

On verra les montants et on en discutera le moment venu. L'idée c'est dès le départ, de mettre en sécurité cette église. C'est ce qui nous importe le plus.

PPI partie 2

Libellé	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Extension de la médiathèque	1 632 367		12 367	0	80 000	770 000	770 000
Nouveau Réseau informatique dans les écoles	150 000			50 000	50 000	50 000	
Requalification de la mairie	1 959 000		87 432	935 784	935 784		
Requalification de la place des farineau	2 010 000		0	10 000	0	0	0
Retraitement des abords du multi-accueil	100 000			100 000			
Réfection de l'éclairage Salle Polyvalente	89 391		89 391				
Réfection de la Rue Ledru Rollin	138 466		0	138 466			
Rénovation des écoles	795 681		95 681	400 000	300 000		
Voirie	1 741 552		341 552	500 000	500 000	200 000	200 000
Total dépenses programme	11 719 881	116 516	1 662 662	2 851 790	2 282 490	1 241 254	1 183 595
Total recettes programme	5 178 206	26 687	390 948	1 535 999	1 224 986	1 092 546	808 555
Coût annuel	6 541 675	89 829	1 271 714	1 315 791	1 057 504	148 708	375 040

Pour la requalification de la place de la Mairie, c'est l'étude et là aussi je pense qu'on aura l'occasion de se voir de nombreuses fois par rapport à cette requalification de la Place, on va passer juste après une délibération et une convention avec l'EPF, on vous expliquera tout cela au fur et à mesure. On est vraiment aux prémices de cette étude.

L'étude n'est pas chère car on a repris une ancienne étude qui avait été faite par l'ancienne municipalité que l'on a modifiée parce que cela ne collait plus par rapport à nos exigences, à nos attentes et à l'évolution de la vie tout simplement. Et ce qu'on voudrait c'est que ce parking soit autre chose qu'un parking de voitures.

Le retraitement des abords du multi accueil, c'est pareil, le cyberbase sera démoli et on y créera un parking paysagé ce qui mettra un peu de couleur sur l'avenue. La réfection de la rue Ledru Rollin cela a été discuté toute à l'heure, bien sûr avec les partenaires, tout cela ne se fait pas seul non plus, on va chercher des subventions, on profite des interventions des partenaires quand il le faut afin de réduire la facture. La rénovation des écoles, c'est en particulier pour l'école Monet et on a une délibération qui l'explique. La voirie, le diagnostic fait qu'il faut qu'on y mette aussi les moyens.

Je pense que le ROB est bien détaillé, ce sont des prévisions et on attend d'avoir les éléments définitifs et évidemment qu'il y aura des ajustements et on en reparlera au moment de la présentation de notre Budget primitif.

Avez-vous des remarques à ce sujet ?

Pas de remarques, on peut passer au point suivant

6°) Modification du Règlement Intérieur pour le cimetière

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans l'intérêt des usagers, il convient de réglementer le bon fonctionnement ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture du Cimetière de la Ville,

Considérant l'obligation de tenir à disposition dans les locaux du cimetière et en Mairie le règlement expliquant le fonctionnement et les modalités d'ouverture de ce dernier,

Considérant que ce règlement fixe les dispositions prévues qui ont trait au fonctionnement pratique du cimetière,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement présenté en annexe afin qu'il soit appliqué.

M. BROGNIET : Je voulais préciser que l'ancien règlement était complètement désuet et il datait de très longtemps, les lois ont changé donc nous nous devons de le remettre en conformité avec la Loi de 2008. On passe l'ouverture du cimetière du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre de 8 h à 19 h, du 02 Novembre au 31 Mars, de 9 h 00 à 17 h 00.

Autre point important, l'ouverture des caveaux qui va se faire par le dessus pour éviter d'abimer les socles. Bruay se trouve dans une zone marécageuse et il y a beaucoup d'eau dans les anciens caveaux, qui pour beaucoup étaient construits en briques, et à quasiment chaque ouverture, les pompes funèbres sont obligées d'appeler une entreprise pour venir pomper l'eau avant qu'on remette le corps dedans. La 2^{ème} raison qui est très importante également, c'est que Madame le Maire a décidé de faire un accès PMR. Actuellement on ne peut pas, on a vu avec les pompes funèbres mais c'est impossible pour l'instant parce que, à chaque fois qu'on va ouvrir une tombe pour poser un cercueil, on va se retrouver dans l'obligation de démolir ce que l'on a fait. C'est pour cela qu'on a pris du recul, et qu'on prend la décision de faire les ouvertures par le dessus. Je sais que pour les gens, ça va coûter un peu plus cher, on est en contact avec différentes sociétés de pompes funèbres justement pour négocier ces prix. La hauteur maximale des monuments car il y a certains monuments qui font plus de 2 m de haut qui s'effondrent avec le temps et le poids, donc la réglementation normale on l'a fixé à 1.50m au niveau du sol.

Cela permet aux gens de pouvoir mettre une stèle qui sont à un peu près 1.30, 1.40 de hauteur. Les emplacements que les gens achètent sont délimités et on retrouve beaucoup de personnes qui font des plantations à l'extérieur, ils empiètent sur le domaine public et ensuite ils viennent se plaindre que les camions de la ville quand ils passent, roulent sur les fleurs qui ne sont pas posées sur le caveau, donc on remet tout cela à l'ordre du jour. Il sera à la disposition du public dès la signature. Chacun pourra le consulter en Mairie et au cimetière. Merci.

M. TOPARELLI : On entend bien la justification des ouvertures des caveaux par le dessus, par contre, là où on se pose des questions quand même mais malheureusement on n'aura pas la réponse aujourd'hui, c'est sur le coût. Avant c'était une prestation qui était pratiquement gratuite, qui était effectuée par notre fossoyeur, mais là, j'entends parler de 1 000 euros supplémentaires sur le coût d'une inhumation, donc si c'est ça, je trouve que c'est quand même élevé, surtout pour une inhumation. Ils sont déjà dans la peine, alors si en plus ils doivent payer 1 000 euros supplémentaires... Il faut déplacer un camion grue, desceller la plaque en marbre, la replacer, la ressouder... ça va être assez conséquent sur cette prestation, surtout quand on pense au lobby qui se fait sur la mort des gens, on va tous y passer un jour ou l'autre. Je trouve cela un peu fort, et j'ose espérer que toutes les sociétés qui exploitent la mort, feront un geste sur cette prestation.

M. BROGNIET : On va rattacher toute cette partie-là du cimetière aux services techniques, car actuellement je n'avais pas de commission pour cela, et on a pris la décision de se relayer avec Monsieur DRUESNE là-dessus. On vous présentera les chiffres, mais je peux vous dire qu'on a déjà bien négocié avec le premier et je n'attends plus que les pompes funèbres. On arrive au bout de l'extension du cimetière, on peut encore faire deux ou trois allées maximum, après il faut passer de l'autre côté mais on sait que d'ici 3 ans on a à peu près 200 places à récupérer tant au niveau des concessions arrivées à échéance et qui n'ont pas été renouvelées, que des concessions abandonnées. Pour reprendre ces dernières, pour enlever les monuments, creuser, récupérer les ossements... c'est un coût de près de 100 000 euros pour une centaine. Vu vos finances, je comprends que vous ne soyez pas allés plus loin dans la démarche, mais nous on va le faire, pas sur 1 an ou 2, mais petit à petit. Je vous tiendrai informé des différentes dispositions qui seront prises dans la commission Travaux.

Mme le Maire : Je peux entendre l'inquiétude par rapport au prix, c'est là-dessus qu'on devra être vigilant et y travailler en commission. Même si on passe les délibérations, il faut qu'on négocie vraiment les prix et qu'on voit si ce n'est pas exagéré, parce que c'est vrai que le marché du malheur des gens c'est facile... On modifiera s'il y a lieu de modifier le règlement. On peut voter cette délibération telle qu'elle est présentée en sachant qu'il y aura une modification au retour des prix qu'on aura.

M. BROGNIET : Dans toutes les communes, on essaie de rétrécir les allées du cimetière car bien souvent il reste dans l'allée centrale et on transporte le corps en soulevant et en marchant jusque devant le caveau, c'est pour cela qu'on prête attention sur le fait que ça ne coûte pas trop cher aux gens. J'ai également demandé aux pompes funèbres, toujours dans le souci d'alléger le reste à charge aux gens, c'est que lorsqu'ils vont venir pour enlever les ossements et les anciens caveaux, s'ils pouvaient déjà commencer à reposer des cuves, ce qui va permettre d'alléger le coût car vous n'aurez plus de déplacement de grue, ça se fera en une seule fois. Pour le reste, je vous tiendrai au courant au fur et à mesure lors des prochaines commissions.

Mme le Maire : On peut peut-être proposer la délibération telle qu'elle est présentée en émettant la réserve sur le tarif qui nous sera proposé et on en discutera à la prochaine commission. C'est mieux pour chacun d'entre nous de savoir où on va. Après c'est compliqué, je comprends que l'opération est difficile, on veut y créer un aménagement pour personnes handicapées parce qu'on a beaucoup de demandes pour ça aussi. Il y a tout cela en jeu donc moi je vous le propose de cette manière-là, si ça vous convient on peut passer cette délibération au vote comme je vous l'ai proposé.

UNANIMITE (avec la réserve concernant les tarifs)

M. BROGNIET : Je m'engage à vous fournir au prochain Conseil le tarif entre une fosse avec une cuve normale avec une ouverture de face, et une cuve avec ouverture dessus.

7°) Désignation d'un nouveau représentant au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Scarpe Escaut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 333-3,

Vu la dissolution du Syndicat des Communes Intéressés à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut ainsi que son annexe, pris en date du 30 Décembre 2016,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Scarpe-Escaut, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant l'importance du rôle du délégué qui s'engage à porter la voix de la commune dans les différentes instances du Parc et, réciproquement, à rendre compte, lors des Conseils Municipaux, de l'activité du Parc, et que cette mission est essentielle pour répondre à nos préoccupations,

Considérant la décision de Madame MONCEAU Catherine de renoncer à son poste de déléguée titulaire pour représenter la commune au dit Syndicat,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner 1 nouveau délégué titulaire en lieu et place de celle-ci pour représenter la Commune au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Mme le Maire : Catherine était contente de participer à ce Syndicat mixte mais comme tout le monde, l'âge avançant, elle a des petits soucis de santé et les réunions se passent souvent en soirée et très loin donc c'est toujours compliqué pour elle. Je voulais proposer Frédéric LEMAY comme représentant par un vote à mains levées. Quelqu'un d'autre veut se présenter ?

23 Voix POUR – 5 Abstentions

CULTURE

8°) Convention avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre relative à la reprise des documents déclassés par la médiathèque

Considérant la délibération de 2017/n°85- Culture du conseil municipal du 11 octobre 2017 donnant autorisation à Madame le Maire d'engager une démarche de régulation des collections de la médiathèque et précisant que les ouvrages concernés par ce désherbage peuvent être donnés ou vendus.

Considérant qu'une partie des ouvrages sortis du catalogue de la médiathèque ne trouvent pas preneur par le biais de dons ou par la vente et qu'il convient de disposer d'une solution pour offrir à ces ouvrages « une seconde vie ».

Considérant l'entreprise sociale et solidaire **RecycLivre** qui propose un service gratuit de récupération des ouvrages pilonnés par les bibliothèques et médiathèques, Les documents collectés sont mis à la vente par l'entreprise sur internet et 10 % des fonds seront reversés à une association du choix de la collectivité, en l'occurrence l'association « Les Restos du Cœur »

Les invendus sont le cas échéant dirigés vers un recyclage pour fabriquer du papier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'entreprise recycLivre ainsi que tous les avenants s'y rattachant.

Mme le Maire : C'est en même temps une belle action écolo et humanitaire

UNANIMITE

9°) Vente d'instruments de musique répertoriés et non répertoriés de l'Espace Musical à l'inventaire communal

Considérant que dans le cadre du développement de ses nouveaux ateliers, la Commune de Bruay sur l'Escaut dispose d'instruments obsolètes dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant que beaucoup de tiers sont intéressés par l'achat d'instruments d'occasions,

Considérant l'estimation chiffrée de ces biens par un luthier professionnel, en l'occurrence l'entreprise Art et Musique de Valenciennes,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à la sortie de l'inventaire communal en vue de leur vente les instruments ci-dessous.

Instruments	Qt	N°inventaire/ date d'achat	Prix d'achat	Prix de vente estimé
Xylophone	1	X20 en 2003	3 906€	2 000€
Timbales 82 cm	2	T81 en 2009	1 930€	800€
Saxophone ténor	1	Non répertorié		900€
Cor hans hoyer modèle 700	1	Non répertorié		1 000€
Cor Besson 406	1	C55 en 2000	1 338,50	250€
Flûte traversière Selmer modèle prélude	5	Non répertorié		50€ à l'unité
Tuba prélude By Bach	1	Non répertorié		50€
Tuba prélude By Bach	1	Non répertorié		50€

M. DECROIX : Ce sont des instruments qui n'ont pratiquement jamais servis et pour les autres, on n'en a pas l'utilité, il n'y a pas de demande pour ces instruments.

M. TOPARELLI : Une petite remarque, j'aurais souhaité que ces deux points soient passés en commission.

M. DECROIX : C'est une commission de 2017 et il faut savoir que ces instruments datent de l'ancienne municipalité et que ces instruments n'ont servi qu'une seule fois et ils ont coûté 4 000 euros. Par exemple le Xylophone qui a coûté 3 906 euros n'a jamais servi ! enfin si, une fois pour un concert à Sainte Cécile.

M. TOPARELLI : C'est surtout sur le fait que ce ne soit pas passé en commission. Alors on vote Contre pour être en cohérence avec la décision qu'on avait prise sur la fermeture de l'école de musique, pas la peine de monter sur vos grands chevaux.

23 Voix POUR – 5 Contre

VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

10°) Actualisation du règlement de pêche à l'étang la « Gare d'eau ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

VU la délibération n° 86 du conseil municipal du 17 décembre 2014 approuvant le règlement intérieur de l'étang Municipal,

CONSIDERANT l'obligation d'afficher un règlement dans les locaux extérieurs de l'étang Municipal pour un bon fonctionnement et en informer les usagers,

CONSIDERANT que ce règlement fixe les dispositions prévues qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'étang, et que des modifications doivent y être apportées,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Sports-Vie Associative réunie le 30 janvier 2018,

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les élus d'approuver la réactualisation du règlement en annexe afin qu'il soit appliqué et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Mme le Maire : C'est une modification sur les heures d'ouverture et la possibilité de faire des semi-nocturnes.

23 voix POUR – 5 Contre

TRAVAUX

11°) Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation et la mise en sécurité de l'école Monet.

Considérant l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 pour 2011 qui a institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) ;

Considérant l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 141 (V) de la loi de finances pour 2017 (n°2016-1917 du 29 décembre 2016) fixant les critères d'éligibilité à la DETR

Considérant que les écoles de la ville sont dans un état de vétusté avancé et nécessite d'importants travaux de remise en état et d'isolation ;

Considérant que le projet est motivé par des questions de sécurité et d'économie d'énergie liés à l'isolation des bâtiments ;

Considérant que les travaux consistent en l'isolation par l'extérieur (toiture et façade), ainsi qu'aux changements des ouvrants, du bâtiment scolaire et du bâtiment jouxtant le complexe scolaire ;

Considérant que la ville répond à un objectif de sécurité, dans la mesure où l'école Monet a déjà fait l'objet d'un accident de chute de fenêtre dans la cour de récréation, heureusement vide de tout occupant ;

Considérant que la remise en état de ce groupe scolaire respectera le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT H.T
Couverture, isolation et réfection de façade Ecole Monet	635 000	D.E.T.R 40% de la base de subvention	335 600
Remplacement des châssis Ecole Monet	90 000	FCTVA	165 155.47
Couverture et réfection de façade Bâtiment jouxtant l'école (intégrée au complexe scolaire)	114 000	Part communale	506 044.53
TOTAL H.T	839 000		
T.V.A. (20%)	167 800		
TOTAL T.T.C	1 006 800	TOTAL TTC	1 006 800

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de rénovation de l'école Monet décrit ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement des travaux relatif à cette rénovation ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de financement.

Mme le Maire : On va se réserver la possibilité de faire ces travaux en régie en fonction du montant de la subvention accordée et du coût global de l'opération. On annonce dans le tableau 40 %, on est certain de rien, ça peut être 20% comme ça peut être 0...ce qu'il faut c'est qu'on puisse travailler sur cette école et évidemment qu'on demandera aux services techniques d'y intervenir si vraiment on n'a pas gain de cause sur cette DETR. Souvenez-vous comme le rappelait Patrick, qu'une partie des châssis et fenêtres avaient été changés, là on part pour 140 éléments, châssis portes, et l'embellissement aussi de cette école qui en a bien besoin. Et si on va vite, c'est pour que l'on puisse intervenir dès cet été pour qu'à la rentrée de Septembre, ce soit réalisé. Avez-vous des questions ?

UNANIMITE

12°) Autorisation de signature donnée à Madame le Maire d'une convention de mise à disposition de l'immeuble sis 3 ruelle de la Mairie entre la Commune de Bruay sur l'Escaut et l'Etablissement Public Foncier.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de la requalification de la Place des Farineau inscrite au Programme Pluriannuel d'Investissement, il a été conclu entre la Commune et l'EPF une convention opérationnelle de portage foncier dite opération « BRUAY SUR L'ESCAUT – Place des Farineau », ayant pour objet le portage Foncier par l'EPF de divers immeubles et terrains situés autour de la place des Farineau, en vue de la reconfiguration de ladite place,

Considérant qu'à ce titre, l'EPF a acquis une maison à usage d'habitation sise à Bruay sur l'Escaut et d'un terrain attenant, 3 ruelle de la Mairie, cadastrés section AH n°380, 656 et 657 pour une contenance de 3a 57ca,

Considérant que dans le cadre de la convention opérationnelle et de ses avenants, le bénéficiaire a demandé à l'EPF de convenir de la présente mise à disposition lui permettant d'utiliser la maison d'habitation à titre de stockage temporaire et la parcelle de terrain cadastrée AH 380 pour y aménager un parking provisoire, pendant la durée des travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie,

Considérant que dans le cadre de la convention opérationnelle de portage foncier, il a été convenu entre l'EPF et le bénéficiaire, de transférer à ce dernier, à titre transitoire, la jouissance et la gestion de la maison à usage d'habitation et du terrain attenant à compter du 29 Janvier 2018 pour une durée de 1 an et tacitement reconduite d'année en année sauf à ce que l'une des parties manifeste sa volonté de mettre fin à cette tacite reconduction,

Considérant le contexte de la mise à disposition, les engagements et obligations des contractants, les missions, les assurances, les responsabilités et garantie du bénéficiaire, le dispositif de suivi, la résiliation et le contentieux, exposés dans la convention jointe en annexe,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention décrite comme ci-dessus.

Mme le Maire : Là vous comprenez bien qu'on va attaquer les travaux sur la Place et il y a la mise en sécurité et les places de parking à prévoir et il faut la maison et le terrain pour y organiser la base vie et un lieu de stockage.

UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

13°) Autorisation de signature de l'avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CAVM pour la qualité de vie urbaine

Le contrat de ville, instauré par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, constitue le cadre légal contractuel et opérationnel destiné à soutenir les projets en faveur des quartiers en politique de la ville et de leurs habitants, afin de lutter contre les ségrégations sociales et urbaines présentes dans ces quartiers. C'est un outil au service du Projet Territorial de Cohésion Sociale de Valenciennes Métropole, élaboré de façon partenariale.

Concernant l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B), la loi de finances 2015 a confirmé le rattachement de cet abattement au contrat de ville. Ce volet concerne essentiellement la Gestion Urbaine de Proximité dans son contenu et dans la méthode de travail partenariale à mettre en place.

Les bailleurs signataires du Contrat de Ville peuvent ainsi bénéficier d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires. Cet abattement de 30 % est compensé à hauteur de 40 % par l'Etat, le reste étant à la charge des communes disposant de quartiers prioritaires.

Le Bureau Communautaire du 24 juin 2016 avait autorisé le Président à signer la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB mais Maisons et Cités n'était alors pas éligible à l'abattement de la TFPB et n'a donc pas été signataire de ladite convention.

Aujourd'hui suite à l'instruction fiscale publiée au journal officiel de juillet 2017, Maisons et Cités est éligible au principe du bénéfice de l'abattement de la TFPB.

Pour cela, Maison et Cités devra se conformer aux conditions prévues à l'article 1388 bis du code général des impôts en présentant un programme d'actions, objet de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dont Maisons et Cités devra être signataire.

Aussi, il est proposé un avenant 1 à la convention initiale pour intégrer Maisons et Cités.

Sur ces bases et après avis favorable du conseil municipal :

D'autoriser Madame le Maire, ou le représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB 2016-2020 constituant l'annexe n°2 au Contrat de Ville 2015-2020.

UNANIMITE

14°) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition entre Partenord Habitat et la ville de Bruay sur l'Escaut d'un local dans le cadre d'un lieu d'accueil et de Loisirs de proximité (LALP) –

Mme le Maire : C'est une petite régularisation, c'est le local où se trouvait la Ludothèque à l'époque, c'est utilisé aujourd'hui dans le cadre du LALP et il faut régulariser et passer cette convention avec le bailleur

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise à disposition par Partenord Habitat d'un local collectif Résidentiel situé à Bruay sur l'Escaut, Résidence Bourse, Entrée 2, les Palombes, pour y organiser des activités dans le cadre d'un LALP,

Considérant la création d'un LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) à compter du 1^{er} Janvier 2017 dans la Ville de Bruay sur l'Escaut, afin d'amener une prise en charge éducative adaptée à une partie de la Jeunesse Bruaysienne,

Considérant le changement d'affectation du local,

Considérant que la présente convention de location est conclue pour une durée de 1 an et pourra être renouvelée ensuite par période de 1 an par tacite reconduction,

Considérant que cette mise à disposition du local est consentie à titre gratuit, la commune s'engageant à acquitter l'ensemble des charges et taxes inhérentes à ce local,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local entre Partenord Habitat et la Ville de Bruay sur l'Escaut décrite comme ci-dessus et jointe en annexe.

UNANIMITE

Merci, la séance est levée, bonne soirée à tous

QUESTIONS DIVERSES

(conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur)

La Secrétaire de Séance,

E. DUEZ